



République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 mars 2026
Convocation en date du 23 février 2026

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

M. AURIAS Claude, M. BROCARD François, M. CAILLET Christian, M. CHAVE Philippe, M. LEMERCIER Christophe, Mme MARCON Dominique, M. MOREL Loïc, POINT Jean-Pierre, M. SERRET Jean, M. TRON Frédéric, M. VALLON Cyrille.

Membres excusés : Mme BORDERES Danielle, M. BOUVIER Jean-Marc, M. DELAYE Dominique, M. FAYARD Francis, Mme LORENZETTI Muriel, Mme PELAEZ-BACHELIER Hélène.

Pouvoirs : M. ARNAUD Robert à M. MOREL Loïc

A été élu secrétaire de séance : M. TRON Frédéric

Votants : 12

Exprimés : 12

DELIBERATION N° 05/2026

Objet : Affectation du résultat 2025

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil Syndical du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 05 mars 2026 :

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	- 15 103.29
- un excédent reporté de :	102 895.72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 87 792.43
- un excédent d'investissement de :	15 042.69
- un excédent reporté de :	3 645.91
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	+ 18 688.60

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	+ 87 792.43
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	+ 18 688.60

Le Conseil Syndical, décide à l'unanimité, après en avoir délibéré :
- **D'approuver l'affectation de résultat au budget primitif 2026**

Le Président
Loïc MOREL